



Objet : CONGRES D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU 06/07/08 JUIN 2007
ORGANISATION ET MATERIEL DE VOTE

Paris, le 3 mai 2007

Aux secrétaires de sections

Aux trésoriers ou responsables de sections

Aux membres de la CAN

CONGRES D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU
Université PARIS 6 (Pierre et Marie Curie)
12, rue Cuvier – 75005 - Paris
6,7 et 8 Juin 2007
(métro Jussieu)
Préparons-le dès maintenant

Chère, Cher Camarade

Le congrès de notre syndicat se tiendra dans un mois ! Une consultation de la FSU sur les affiliations internationales se tient dans la même période

Il est essentiel de construire avec l'ensemble des syndiqués, les orientations, les revendications, les objectifs de luttes pour les mois à venir. Chaque adhérent a aussi son mot à dire sur la construction de solidarités qui dépassent nos frontières.

La responsabilité des secrétaires et animateurs de section est grande : organiser les débats, diffuser les textes, faire circuler des contributions écrites, encourager les adhérents, en particulier les nouveaux, à participer au Congrès en tant que délégués.

Il s'agit de diffuser le matériel de vote tel que décrit ci-dessous, de tenir des réunions syndicales, avec toutes ces questions à l'ordre du jour...sans omettre l'avis de la section à donner sur les candidatures CNU.

Nous attirons ton attention sur la complexité-bien involontaire- des votes à organiser sur les enjeux SNESUP d'une part et sur la question FSU et CSI d'autre part. Il doit y avoir deux listes d'émargement, comme il y a deux bordereaux récapitulatifs des résultats. (voir ci-dessous)

Modalités d'organisation du Congrès :

Elles sont fournies dans le **texte joint ci-après, publié dans le mensuel** n° 554 qui contient le rapport d'activité (pages 10 à 13), les motions d'orientation (pages 16-17, 18-19 et 20-21), ainsi que le bulletin de vote (page 23).



Quelques précisions en complément du texte joint sur les modalités d'organisation :

Opérations de vote dans la section locale :

Les sections décident des modalités de vote. Le vote doit s'entourer de toutes les garanties nécessaires à la régularité et à la sincérité des opérations. Les votes par correspondance doivent être possibles (s'inspirer des modalités retenues pour le vote par correspondance national).

Il est demandé à chaque section **d'organiser effectivement le vote** à son niveau : c'est prioritairement dans ce cadre que les syndiqués doivent pouvoir exprimer leur vote. **Cela implique d'informer en temps utile les syndiqués de la section (au moins 10 à 15 jours avant le congrès) en leur précisant les modalités retenues**, de réaliser le dépouillement des votes et de transmettre bordereau récapitulatif des résultats et liste d'émargement comme indiqué dans le texte joint « Modalités d'organisation »

Utiliser les adresses dédiées au Congrès : fax : 01.44.79.97.19 ; mél snesupcongres@orange.fr
Joindre au PV des résultats une copie des dernières cotisations reçues et ajoutées au listing.

a) Préparation du Congrès (vie syndicale, modalités pratiques) :

Pour toute précision, s'adresser à :

Questions générales :

Carmen Alava : sg@snesup.fr

Maurice Zattara : maurice.zattara@snesup.fr

Vie syndicale et fichier :

Laetitia Lavocat-Dubuis : tresorerie@snesup.fr

Modalités pratiques (réservation de chambres...) :

Carmen : sg@snesup.fr

b) Trésorerie :

Gérard Cendres : tresorerie@snesup.fr

Maurice Zattara : tresorerie@snesup.fr

Reçois, chère, cher camarade, nos salutations amicales et syndicales.

Jean FABBRI
Secrétaire Général

Gérard CENDRES
Trésorier National



CONGRES DU SNESUP – 6, 7 et 8 juin 2007

PREPARER ACTIVEMENT LE CONGRES, RENFORCER LE SYNDICAT

MODALITES D'ORGANISATION

Le congrès d'orientation du syndicat se tiendra les **6,7 et 8 juin 2007** à l'Université PARIS 6 (Pierre et Marie Curie) –Site Cuvier, 12, rue Cuvier – 75005 – Paris Métro Jussieu.

1. Délégués des sections au Congrès :

Ils sont désignés par les syndiqués de chaque section selon les modalités suivantes :

de 3 à 9 syndiqués :	1
de 10 à 19 syndiqués :	2
de 20 à 34 syndiqués :	3
de 35 à 49 syndiqués :	4
de 50 à 69 syndiqués :	5
de 70 à 99 syndiqués :	6
> 100 syndiqués par tranche de 50	+1

Les syndiqués d'un même établissement non rattachés à une section peuvent demander à être représentés au congrès par un participant ayant voix consultative.

Dans le cadre du **droit syndical**, les délégués et participants au congrès bénéficient d'une **autorisation spéciale d'absence** qui couvre la durée du congrès ainsi que les "délais de route nécessaires pour s'y rendre".

2. Opérations de vote dans les sections syndicales :

Les sections syndicales organisent les opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité.

La première tâche est celle d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation (mensuel 554) et des autres textes préparatoires sur les thèmes du Congrès (voir www.snesup.fr et forums). Il est nécessaire de programmer avec les syndiqués les réunions (assemblée générale de l'ensemble de syndiqués...) en montrant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du syndicat.

Organisation des votes

Tout syndiqué à jour de sa cotisation est appelé à participer à 3 votes : sur le rapport d'activité et sur l'orientation du SNESUP ainsi qu'à la consultation sur la demande d'adhésion à la CSU de la FSU. Les votes par correspondance auprès de la section constituent une des modalités d'organisation. Ils doivent être dépouillés avec les autres votes, mention en étant portée sur le P.V. d'émargement (listing des adhérents).

Le listing nominatif des adhérents, transmis aux secrétaires de section, constitue donc la base de travail des opérations de vote. Il constitue la **liste électorale** des syndiqués à jour de leur cotisation qui seuls peuvent participer aux votes. Les deux exemplaires servent de **listes d'émargement** des votants, documents nécessaires au contrôle de la commission des mandats ; l'un pour les deux votes SNESUP, l'autre pour la consultation FSU. En cas de vote par correspondance local, partiel ou total, les responsables de la section ou les responsables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant la liste des votes reçus à ce titre.

Ces listings seront complétés par les cotisations reçues par le trésorier de section ultérieurement à la date de réception du listing, et jusqu'au JEUDI 31 MAI. Les cotisations collectées après cette date et les votes correspondants seront reçus pour validation par la commission aux comptes et par la commission des mandats.



Dépouillement des votes

Il sera effectué par les responsables de la section ou les syndiqués désignés à cet effet. Les documents récapitulatifs des votes des syndiqués de la section (activité et orientation pour l'un, consultation FSU et CSI pour l'autre) seront complétés dès l'obtention des résultats. **Aucun système de péréquation des votes n'est effectué : un syndiqué votant = un vote exprimé.**

Transmission des résultats

Une copie des **listes d'émargement et des documents récapitulatifs des votes** (bordereau) sera **envoyée dès son établissement** au siège du syndicat (commission des mandats). L'original de ces documents, accompagné de tous documents justificatifs (enveloppes signées en cas de vote par correspondance...), sera apporté au congrès par le (ou) les délégué(s) (ce qui constitue la règle) ou par exception en cas d'empêchement du (ou des) délégué(s), transmis pour être déposé au congrès **au plus tard le MERCREDI 06 JUIN avant 16 heures.**

3. Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat) :

Il peut être admis et validé. Il concerne les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant joindre cette dernière, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. La commission des mandats sera amenée à vérifier et valider ces votes.

Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le JEUDI 31 MAI. Les votes parvenus après cette date seront reçus pour validation par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote s'opère ainsi :

1° Vote « SNESUP » dans une enveloppe vierge (rapport d'activité – orientation).

Glisser cette enveloppe dans une deuxième cachetée, comportant nom, prénom, section et signature du syndiqué et la mention SNESUP.

2. Idem avec Vote « FSU et CSI » dans une enveloppe vierge

Glisser cette enveloppe dans une deuxième cachetée, comportant nom, prénom, section et signature du syndiqué et la mention « FSU et CSI ».

3. Glisser **le tout** dans une grande enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU 78, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris, avec la mention « VOTES »).

4. Prise en charge des délégués :

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (80% du billet SNCF 2^{ème} classe) les délégués élus de la section ainsi que les membres de la CA sortante. Les syndiqués non délégués participant au congrès sans droit de vote verront leur frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son trésorier).

Les repas de midi sont à la charge du syndicat et pris en restauration collective près le lieu du congrès. L'hébergement est à la charge des sections syndicales (une liste d'hôtels proches sera communiquée rapidement aux sections et fournie au secrétariat du congrès). En cas d'impossibilité manifeste pour la section de prendre en charge tout ou partie des frais engagés, le syndicat national étudiera les possibilités qui sont les siennes d'assumer une partie de la charge.

Dès maintenant :

- Réunir chaque section syndicale et contacter tous les syndiqués
- Envoyer les contributions individuelles ou collectives
- Prévoir l'organisation du vote dans des conditions permettant la plus large participation des syndiqués de la section
- Désigner les délégués au congrès par un vote de l'assemblée de tous les syndiqués
- Renforcer le syndicat en collectant les cotisations manquantes et en proposant l'adhésion aux collègues.



BORDEREAU RECAPITULATIF DES VOTES PAR SECTION

SECTION	
NOMBRE D'ADHERENTS	

.....
VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

Nombre de votants :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Pour	
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

.....
VOTE SUR L'ORIENTATION

Nombre de votants :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Action Syndicale	
Ecole Emancipée	
Emancipation	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

Responsable des opérations électorales ou secrétaire de section
Date, nom et signature

Joindre obligatoirement la liste d'émargement

Apporter au Congrès tous documents utiles (enveloppes signées, ...)



VOTE SUR LA DEMANDE D'ADHESION
DE LA FSU A LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE

Nombre de votants :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Pour	
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

Responsable des opérations électorales ou secrétaire de section
Date, nom et signature

Joindre obligatoirement la liste d'émargement
Apporter au Congrès tous documents utiles (enveloppes signées, ...)



CONGRES D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU
06,07 et 08 JUIN 2007



BULLETIN DE VOTE
VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



BULLETIN DE VOTE
VOTE SUR L'ORIENTATION

ACTION SYNDICALE	ECOLE EMANCIPEE	EMANCIPATION	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
---------------------	--------------------	--------------	------------	---------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



BULLETIN DE VOTE
ETES-VOUS FAVORABLE A L'ADHESION DE LA FSU
A LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE ?

POUR

CONTRE

ABSTENTION

NE PREND PAS
PART AU VOTE



MANDAT PROVISOIRE DE DELEGUE

Nom, prénom :

Section syndicale :

a été désigné au cours de la réunion du

Le secrétaire ou trésorier de la section

(Signature)

NB : ce mandat provisoire est à échanger contre un mandat définitif dès l'arrivée au congrès (secrétariat du congrès).



FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU DELEGUE

Nom, prénom :

Section syndicale :

Délégué par la section syndicale : Membre sortant de la CAN :
(non mandaté par sa section)

Montant des frais de déplacement (moins 20% fichet congrès SNCF) :

Signature du délégué

**PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR CONGRES D'ORIENTATION
UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (PARIS VI)**

MERCREDI 6 JUIN 2007

9 h 30	Accueil des délégués
10 h	Ouverture du Congrès. Intervention d'accueil de la section locale. Adoption de l'ordre du jour, élection du bureau du Congrès et de la commission des mandats. Intervention du Secrétaire Général sur les compléments au rapport d'activité
11 h 10	Débat général Le monde universitaire, le SNESUP dans la nouvelle situation politique
12 h 45	Déjeuner
14 h 15	Suite du débat général – IUFM, Enjeux Master.
16 h 45	Pause
17 h 00	Travail des commissions(*) 1 – 3 - 5
19 h 30	Dîner
soirée	Réunion des courants de pensée

JEUDI 7 JUIN 2007

8 h 30	Travail des commissions(*) 2 – 4	
10 h 30	Pause	
10 h 45	Séance plénière – Rapport de la Commission aux Comptes Table ronde : Quels établissements d'enseignement supérieur et de recherche au XXIème siècle Autonomie et service public	
12 h 45	Déjeuner	
14h 15	Séance plénière : salut au congrès par des délégations syndicales et internationales, résultats des votes sur l'activité et l'orientation. Débat général : plan pluriannuel, collectif budgétaire, Etats généraux	
16 h 30	Pause	
16 h 45	Election de la Commission Administrative Nationale, des Commissions aux Comptes et des Conflits, du Collectif Formation des Enseignants	
17 h 30	Séance plénière : quelle organisation syndicale de lutte dans le supérieur ? Liens avec le SNCS, le SNASUB et la FSU	
18 h 45	Réunion de la CA, élection Bureau National, Secrétariat National, Trésorier National, Secrétaire Général	Suite du travail en commissions
20 h 00	Apéritif pour les syndiqués d'Ile de France	

VENDREDI 8 JUIN 2007

9 h 00	Rapport des commissions et votes des textes
11 h 00	Débat sur les enjeux internationaux
12 h 00	Débat sur l'action, appel du Congrès
13 h 00	Clôture du Congrès

(*) Proposition de commissions :

Commission 1 : Intégration IUFM, Formation des Maîtres, problèmes de « mastérisation »

Commission 2 : PRES, Coopérations régionales : contenus et structures

Commission 3 : Vie Syndicale

Commission 4 : Notre métier : questions pédagogiques, LMD, services, recherche, évaluations

Commission 5 : FSU, Europe, International.